

Publié le 21 juin 2019

Aménagement du territoire en outre-mer : Inventons un urbanisme tropical

La première séance plénière de la Conférence des Epl Outre-mer 2019 a été l'occasion d'un tour d'horizon des leviers propres à chaque territoire pour améliorer la qualité de vie des citoyens, avec comme ambition partagée la nécessité d'inventer un modèle d'urbanisme et de développement tropical.



Avec 90% du territoire en zone naturelle protégée en Guyane, une organisation géographique organisée autour de plus de 100 îles en Polynésie française, ou encore un territoire urbanisable quasi-exclusivement côtier à La Réunion, tous les territoires français en outre-mer connaissent des situations naturelles diverses.

Pour répondre au défi de la qualité de vie compte tenu de ces spécificités, les intervenants ont unanimement appelé à ne pas essayer de « rattraper » un modèle de développement métropolitain. « *L'urbanisme durable ne peut pas être le même qu'en métropole car le climat, l'architecture ou encore le rythme de vie sont différents* », a ainsi témoigné **Vanessa Miranville**, maire de La Possession. Propos illustrés par l'exemple de l'écoquartier de la ville conciliant production de logements et espaces verts par le choix de la verticalité, innovant en matière de captation de données pour limiter les consommations et construit comme une ville participative.

Autre levier essentiel, l'habitat avec une politique de logement qui doit être adaptée en intégrant la situation économique des foyers et le risque climatique rappelle Philippe Naillet, premier vice-président de la Cinor. Programmation de la production de logements à l'échelle globale d'un territoire, recherche de coopération entre élus et partenaires, diversification d'activités des acteurs de l'habitat... autant de pistes mises en débat par **André Yché**, président du directoire de CDC Habitat.

Pour **Isabelle Patient**, vice-présidente de la Collectivité territoriale de Guyane, l'enjeu de l'habitat nécessite également la levée de contraintes administratives inappropriées à un territoire comme la Guyane situé en Amazonie, comme c'est souvent le cas pour chaque territoire ultramarin. **Fabienne Couapel-Sauret**, vice-présidente du Conseil régional de La Réunion, a souhaité que cette adaptation des normes s'applique aux modalités de définition du Schéma d'aménagement régional et plus globalement à tous les documents de pilotage des collectivités qui doivent être adaptables en « temps réel ».

Philippe Schyle, maire d'Arue, en Polynésie française, a également appelé les élus à lever les contraintes administratives internes à leurs administrations territoriales ultramarines et à transformer en opportunité des situations comme la reconversion de sites militaires, à l'image du projet engagé par la Sem Sagest dont il assure la présidence.

Pour construire ce modèle de développement tropical, les intervenants ont unanimement rappelé les atouts des

Entreprises publiques locales parmi lesquels la diversification d'activités, la capacité d'innovation, la conciliation de la réactivité de l'entreprise et du long terme inhérent aux projets publics, ou la capacité d'investissement.

Autre levier commun à tous les territoires ultramarins, la nécessité que la volonté politique soit associée à une participation citoyenne à la co-construction. « *Ce qui se fait sans nous, pour nous, se fait contre nous* », les élus se sont appropriés cette citation de Nelson Mandela pour associer pleinement les citoyens à cette construction d'une urbanisation et d'un développement tropical, et ont invité leurs Epl à innover pour être pleinement aux côtés des collectivités dans ce projet.